



SNC • LAVALIN

Rapport de gestion

Comparaison du premier trimestre de 2016 et du premier trimestre de 2015

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page	Section	Page
1 Sommaire du premier trimestre de 2016	2	8 Liquidités et ressources financières	27
2 Mise en garde relative aux énoncés prospectifs	5	9 Transactions entre parties liées	33
3 Notre entreprise	8	10 Méthodes comptables et modifications	34
4 Comment nous analysons et présentons nos résultats	8	11 Risques et incertitudes	36
5 Détail du compte de résultat	11	12 Informations trimestrielles	37
6 Carnet de commandes	19	13 Contrôles et procédures	38
7 Informations sectorielles	21		

4 mai 2016

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1 Sommaire du premier trimestre de 2016

1.1 – Sommaire – Principaux indicateurs financiers

RÉSULTAT NET

- › Au premier trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 122,1 millions \$ (0,81 \$ par action après dilution), comparativement à 104,4 millions \$ (0,68 \$ par action après dilution) au premier trimestre de 2015.
- › Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'ingénierie et construction et d'opérations et maintenance (« I&C ») pour le premier trimestre de 2016 s'est établi à 31,2 millions \$, comparativement à 67,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution du résultat net provenant d'I&C s'explique principalement par un gain ponctuel net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôt) au premier trimestre de 2015. De plus, les apports des secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz ont été moins élevés au premier trimestre de 2016 que pour la période correspondante de 2015, cette baisse ayant été partiellement contrebalancée par l'apport supérieur du secteur Infrastructures. La Société a engagé 13,0 millions \$ (9,2 millions \$ après impôt) de coûts de restructuration pour le premier trimestre de 2016, par rapport à 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôt) au premier trimestre de 2015. Au premier trimestre de 2016, la Société a également engagé des coûts de 21,5 millions \$ (16,8 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz Corporation Limited (« Kentz »), par rapport à 28,9 millions \$ (22,0 millions \$ après impôt) pour la période correspondante de 2015.
- › Au premier trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital s'est établi à 90,9 millions \$, comparativement à 37,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, s'expliquant principalement par un gain net après impôt de 51,1 millions \$ (0,34 \$ par action après dilution) provenant en grande partie de la cession de la participation indirecte de la Société dans MML Holdings Malta Limited [anciennement SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta »)] au cours du premier trimestre de 2016.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

- Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'I&C s'est établi à 57,2 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution) au premier trimestre de 2016, comparativement à 56,8 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution) au premier trimestre de 2015. L'écart est surtout lié à la baisse du taux d'imposition effectif, principalement grâce à l'utilisation de pertes antérieures contre lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé, partiellement contrebalancée par le RAII sectoriel⁽¹⁾, qui a été moins élevé au premier trimestre de 2016 qu'au premier trimestre de 2015. La variation du RAII sectoriel s'explique par les apports inférieurs des secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz par rapport à la période correspondante de 2015, cette baisse ayant été partiellement contrebalancée par l'apport supérieur du secteur Infrastructures.

PRODUITS

- Les produits pour les trois premiers mois de 2016 se sont établis à 2,0 milliards \$, par rapport à 2,3 milliards \$ pour la période correspondante de 2015. La baisse est due à la diminution des produits provenant des activités d'I&C, elle-même causée principalement par la diminution des produits provenant des secteurs Infrastructures, Mines et métallurgie et Énergie, mais partiellement contrebalancée par l'accroissement des produits du secteur Pétrole et gaz.

TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

- La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours) était de 1,0 milliard \$ au 31 mars 2016, comparativement à 1,2 milliard \$ au 31 décembre 2015.

CARNET DE COMMANDES

(EN MILLIONS \$ CA)	31 MARS 2016	31 DÉCEMBRE 2015	31 MARS 2015
Carnet de commandes	13 417,3 \$	11 991,9 \$	11 631,1 \$

- La Société a présenté un carnet de commandes record de 13,4 milliards \$ à la fin de mars 2016, tandis que celui-ci s'établissait à 12,0 milliards \$ à la fin de décembre 2015, une hausse principalement attribuable aux secteurs Pétrole et gaz et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Infrastructures.
- L'augmentation du carnet de commandes du secteur Pétrole et gaz provient principalement de nouveaux contrats d'envergure pour l'expansion d'installations de production d'asphalte et de travaux relatifs à l'infrastructure et aux installations de traitement pour un champ de gaz naturel au Moyen-Orient. Du côté du secteur Énergie, l'augmentation est surtout liée à un contrat relatif à la phase d'exécution des travaux de remplacement des conduites d'alimentation et de retubage dans le cadre de la remise en état d'une centrale nucléaire au Canada.

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel, une mesure non définie par les IFRS, est décrit à la section 7.

1.2 – Sommaire – autres éléments

CHANGEMENTS À L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- › Le 5 avril 2016, SNC-Lavalin a annoncé que Sylvain Girard avait été nommé vice-président directeur et chef des affaires financières, avec prise d'effet immédiate, succédant ainsi à Alain-Pierre Raynaud. M. Girard s'est joint à SNC-Lavalin en août 2014 à titre de vice-président principal, Finances dans le secteur d'activité Énergie. En juin 2015, il a accepté le poste de vice-président principal et contrôleur général, dans le cadre duquel il était responsable de superviser les affaires financières mondiales de la Société.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

- › Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôt).
- › Au premier trimestre de 2016, SNC-Lavalin a essentiellement conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« Rayalseema ») en Inde pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte nette sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$.

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, la stratégie d'affaires et le rendement de la Société ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2016 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents et avec le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, **ainsi qu'à la lumière des informations se retrouvant à la section 2 sur la mise en garde relative aux énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière** (« IFRS »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le taux de variation entre les chiffres de la période considérée et les chiffres de la période comparative n'est pas significatif ou qu'il est supérieur à 1 000 %.

2 Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments

clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 4 mai 2016. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2015 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2015 de la Société), et ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est

présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; x) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; y) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; z) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; aa) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; bb) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; cc) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et dd) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2015 de la Société déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs », tel que mis à jour dans le présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 4 mai 2016, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

3 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de **SNC-Lavalin** sont **fiers de bâtir l'avenir**. Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de réalisation et de mise en service, en plus d'une vaste gamme de services d'investissements de maintien aux clients dans nos quatre secteurs, soit Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie. **SNC-Lavalin** s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien pour assurer une prise en charge complète des projets.

4 Comment nous analysons et présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**Ingénierie et construction et d'Opérations et maintenance** (« I&C ») et ceux de son secteur **Capital**, comme décrit ci-dessous.

I&C

SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'Opérations et maintenance (« O&M ») pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits des activités d'I&C** proviennent toutefois de deux principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- › **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- › **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'**I&C** dans les secteurs d'activité suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; et iv) **Infrastructures**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur le secteur **Infrastructures** en le divisant en deux sous-secteurs, à savoir **Infrastructures et construction** et **O&M**.

CAPITAL

Le secteur Capital de SNC-Lavalin, la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, regroupe les investissements en capitaux propres et les solutions de financement. Les investissements sont généralement effectués dans les infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou des résultats nets de ces entités, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

4.1 – Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise

également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Rendement		Liquidités	
Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital	Section 5	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 8.2
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	Section 5.2		
Résultat net ajusté provenant d'I&C	Section 5.2		
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	Section 5.3		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAILA »)	Section 5.3		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAILA ajusté »)	Section 5.3		
Marge brute provenant d'I&C et du secteur Capital	Section 5.5		
Carnet de commandes	Section 6		
RAII par secteur ou sous-secteur	Section 7		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 8.5		

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections indiquées dans le tableau précédent afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

5 Détail du compte de résultat

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits :		
Provenant d'I&C	1 930,8 \$	2 205,0 \$
Provenant du secteur Capital	57,4	52,1
	1 988,2 \$	2 257,1 \$
Marge brute :		
Provenant d'I&C	237,9 \$	289,5 \$
Provenant du secteur Capital	54,0	47,6
	291,9 \$	337,2 \$
Frais de vente, généraux et administratifs :		
Provenant d'I&C	158,1 \$	199,0 \$
Provenant du secteur Capital	10,0	7,7
	168,1 \$	206,7 \$
Coûts de restructuration	13,0 \$	0,5 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,2	7,9
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	20,3	21,0
Gain sur cessions d'investissements de Capital	(58,5)	-
Résultat avant intérêts et impôts	147,8 \$	101,2 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets) :		
Provenant d'I&C	6,1 \$	(34,1) \$
Provenant du secteur Capital	3,4	1,4
	9,5 \$	(32,7) \$
Résultat avant impôts sur le résultat	138,3 \$	133,9 \$
Impôts sur le résultat :		
Provenant d'I&C	2,7 \$	27,9 \$
Provenant du secteur Capital	8,2	1,2
	10,9 \$	29,0 \$
Résultat net de la période	127,4 \$	104,8 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actionnaires de SNC-Lavalin	122,1 \$	104,4 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	5,3	0,4
Résultat net de la période	127,4 \$	104,8 \$
Résultat par action (\$) :		
De base	0,82 \$	0,68 \$
Dilué	0,81 \$	0,68 \$
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	31,2 \$	67,0 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital	90,9	37,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	122,1 \$	104,4 \$
RAIIA ajusté provenant d'I&C	99,9 \$	101,4 \$
Résultat dilué par action provenant d'I&C (\$)	0,21 \$	0,44 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$)	0,38 \$	0,38 \$

5.1 – Analyse du résultat net

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	31,2 \$	67,0 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital	90,9	37,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	122,1 \$	104,4 \$

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C pour le premier trimestre de 2016, s'est établi à 31,2 millions \$, comparativement à 67,0 millions \$ pour la période correspondante de 2015. La diminution du résultat net provenant d'I&C s'explique principalement par un gain ponctuel net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôt) au premier trimestre de 2015. De plus, les apports des secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz ont été moins élevés au premier trimestre de 2016 que pour la période correspondante de 2015, cette baisse ayant été partiellement contrebalancée par l'apport supérieur du secteur Infrastructures. La Société a engagé 13,0 millions \$ (9,2 millions \$ après impôt) de coûts de restructuration pour la période, par rapport à 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôt) au premier trimestre de 2015. Au premier trimestre de 2016, la Société a également engagé des coûts de 21,5 millions \$ (16,8 millions \$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des coûts d'intégration en lien avec l'acquisition de Kentz, par rapport à 28,9 millions \$ (22,0 millions \$ après impôt) pour la période correspondante de 2015.

Au premier trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital s'est établi à 90,9 millions \$, comparativement à 37,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, s'expliquant principalement par un gain net après impôt de 51,1 millions \$ (0,34 \$ par action après dilution) provenant en grande partie de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016.

5.2 – Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le **résultat net ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des charges financières et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Le **résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant

d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PROVENANT D'I&C ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2016		2015	
PROVENANT D'I&C	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	127,4 \$	s.o.	104,8 \$	s.o.
Moins:				
Participations ne donnant pas le contrôle	5,3	s.o.	0,4	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital	90,9	0,60 \$	37,4	0,24 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action provenant d'I&C	31,2 \$	0,21 \$	67,0 \$	0,44 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration et de rationalisation	9,2 \$	0,06 \$	0,4 \$	– \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,0	0,01	6,0	0,04
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	15,8	0,10	16,0	0,11
Gain ponctuel de change	–	–	(32,6)	(0,21)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	57,2 \$	0,38 \$	56,8 \$	0,38 \$

s.o. : sans objet

5.3 – Analyse du résultat avant intérêts et impôts (« RAI1 ») et du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAI1A »)

Le **RAI1** est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI1 est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Le **RAI1A**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements. Le **RAI1A ajusté**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les gains ponctuels nets de change, les charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014. La direction utilise ces mesures pour comparer la performance financière de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RAI, DU RAIIA, DU RAIIA AJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	36,5 \$	90,9 \$	127,4 \$	67,5 \$	37,4 \$	104,8 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets)	6,1	3,4	9,5	(34,1)	1,4	(32,7)
Impôts sur le résultat	2,7	8,2	10,9	27,9	1,2	29,0
RAI	45,3 \$	102,5 \$	147,8 \$	61,2 \$	39,9 \$	101,2 \$
Amortissement	20,0 \$	– \$	20,0 \$	10,9 \$	– \$	10,9 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	20,3	–	20,3	21,0	–	21,0
RAIIA	85,6 \$	102,5 \$	188,1 \$	93,1 \$	39,9 \$	133,0 \$
(en % des produits)	4,4 %	178,6 %	9,5 %	4,2 %	76,7 %	5,9 %
Coûts de restructuration et de rationalisation	13,0 \$	– \$	13,0 \$	0,5 \$	– \$	0,5 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,2	–	1,2	7,9	–	7,9
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	(58,5)	(58,5)	–	–	–
RAIIA ajusté	99,9 \$	44,0 \$	143,8 \$	101,4 \$	39,9 \$	141,4 \$
(en % des produits)	5,2 %	s.o.	7,2 %	4,6 %	s.o.	6,3 %

s.o. : sans objet

Au premier trimestre de 2016, le RAI provenant d'I&C s'est établi à 45,3 millions \$, comparativement à 61,2 millions \$ pour la période correspondante de 2015, principalement en raison d'apports inférieurs des secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, qui ont été partiellement contrebalancés par l'apport plus important du secteur Infrastructures. De plus, le RAI provenant d'I&C comprenait 40,3 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz et des autres amortissements au premier trimestre de 2016, comparativement à 31,9 millions \$ au premier trimestre de 2015. Ceci a donné lieu à un **RAIIA provenant d'I&C de 85,6 millions \$ au premier trimestre de 2016**, par rapport à 93,1 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Le RAIIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration et de rationalisation de 13,0 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, comparativement à 0,5 million \$ pour la période correspondante de 2015. Au premier trimestre de 2016, la Société a également engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 1,2 million \$, par rapport à 7,9 millions \$ au premier trimestre de 2015, relativement à l'acquisition de Kentz. Ainsi, le **RAIIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 99,9 millions \$ pour le premier trimestre de 2016**, comparativement à 101,4 millions \$ au premier trimestre de 2015.

Au premier trimestre de 2016, le RAI et le RAIIA provenant du secteur Capital se sont élevés à 102,5 millions \$, comparativement à 39,9 millions \$ au cours de la période correspondante de 2015, en raison principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta, qui a entraîné un gain de 61,1 millions \$.

5.4 – Analyse des produits

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits	1 988,2 \$	2 257,1 \$

Les produits ont baissé au premier trimestre de 2016, s'établissant à 2,0 milliards \$ par rapport à 2,3 milliards \$ pour la période correspondante de 2015. La baisse est due à la diminution des produits provenant d'I&C.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant d'I&C	1 930,8 \$	2 205,0 \$

Au premier trimestre de 2016, les produits provenant d'I&C se sont chiffrés à 1 930,8 millions \$, contre 2 205,0 millions \$ à la période correspondante de 2015. La baisse a majoritairement été causée par la diminution des produits provenant des secteurs Infrastructures, Mines et métallurgie et Énergie, qui a été partiellement contrebalancée par l'accroissement des produits du secteur Pétrole et gaz.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du secteur Capital	57,4 \$	52,1 \$

Pour le premier trimestre de 2016, les produits provenant du secteur Capital sont comparables à ceux de la période correspondante de 2015.

5.5 – Analyse de la marge brute

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Marge brute provenant d'I&C	237,9 \$	289,5 \$
Marge brute provenant du secteur Capital	54,0	47,6
Marge brute	291,9 \$	337,2 \$
Ratio de marge brute (%)	14,7 %	14,9 %

La marge brute provenant d'I&C a diminué au cours du premier trimestre de 2016, comparativement à la période correspondante de 2015, reflétant une diminution du côté des secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, celle-ci ayant été partiellement contrebalancée par une augmentation du côté du secteur Infrastructures. La diminution dans le secteur Pétrole et gaz est attribuable au fait que le ratio de marge brute a été moins élevé au premier trimestre de 2016 qu'à la période correspondante de 2015, bien que la différence ait été partiellement contrebalancée par l'augmentation du volume d'activité. La baisse dans le secteur Mines et métallurgie, quant à elle, s'explique principalement par la réduction du volume d'activité au premier trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2015. L'apport moins élevé du secteur Énergie est principalement attribuable à la réduction des activités au premier trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2015, ainsi qu'à une révision

favorable des prévisions pour un projet d'envergure en voie d'achèvement qui a eu une incidence favorable de 16,9 millions \$ sur la marge brute au premier trimestre de 2015. Au cours des trois premiers mois de 2016, le ratio de marge brute du secteur Infrastructures a été supérieur au ratio de la période correspondante en 2015.

La marge brute provenant du secteur Capital s'est accrue au premier trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015, principalement en raison de l'apport supérieur de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.

5.6 – Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Frais de vente, généraux et administratifs provenant d'I&C	158,1 \$	199,0 \$
Frais de vente, généraux et administratifs provenant du secteur Capital	10,0	7,7
Frais de vente, généraux et administratifs	168,1 \$	206,7 \$

Pour les trois premiers mois de 2016, les frais de vente, généraux et administratifs ont baissé, s'établissant à 168,1 millions \$, alors qu'ils étaient de 206,7 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Ceci représente une diminution de 18,7 % entraînée en grande partie par la mise en œuvre réussie du programme STEP Change en 2015.

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs sont analysés à la section 7.6.

5.7 – Coûts de restructuration

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Coûts de restructuration	13,0 \$	0,5 \$

La Société a engagé des coûts de restructuration de 13,0 millions \$ au premier trimestre de 2016 (0,5 million \$ en 2015).

Les coûts de restructuration constatés aux premiers trimestres de 2016 et de 2015 étaient surtout liés à des indemnités de départ.

5.8 – Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Honoraires et autres coûts connexes	1,2 \$	7,9 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,2 \$	7,9 \$

Au premier trimestre de 2016, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 1,2 million \$, par rapport à 7,9 millions \$ au cours de la période correspondante de 2015, en raison de l'intégration de Kentz.

5.9 – Gain sur cessions d'investissements de Capital

MALTA INTERNATIONAL AIRPORT

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôt).

RAYALSEEMA

Au premier trimestre de 2016, SNC-Lavalin a essentiellement conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema, en Inde, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ après impôt).

5.10 – Analyse des charges financières nettes (produits financiers nets)

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS (EN MILLIONS DE \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(2,7) \$	(3,4) \$	(6,2) \$	(2,7) \$	(5,5) \$	(8,2) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	0,6	–	0,6	(41,1)	0,3	(40,9)
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5,5	–	5,5	5,4	–	5,4
Sans recours	–	6,6	6,6	–	6,7	6,7
Autre	2,8	0,2	3,0	4,3	–	4,3
Charges financières nettes (produits financiers nets)	6,1 \$	3,4 \$	9,5 \$	(34,1) \$	1,4 \$	(32,7) \$

Au premier trimestre de 2016, les charges financières nettes provenant d'I&C se sont établies à 6,1 millions \$, comparativement à des produits financiers nets de 34,1 millions \$ au premier trimestre de 2015, en raison surtout d'un gain net de change de 37,0 millions \$ au premier trimestre de 2015, lié principalement à des prêts intragroupe utilisés pour rembourser la dette avec recours de Kentz. Au premier trimestre de 2015, la Société a contracté des instruments dérivés de change pour couvrir, d'un point de vue économique, la portion en devise étrangère des prêts intragroupe susmentionnés.

Au premier trimestre de 2016, les charges financières nettes provenant du secteur Capital ont augmenté, s'établissant à 3,4 millions \$, alors qu'elles étaient de 1,4 million \$ au premier trimestre de 2015. Cette variation s'explique principalement par les produits financiers inférieurs par rapport à la même période de 2015.

5.11 – Analyse de l'impôt sur le résultat

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	39,2 \$	95,3 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant du secteur Capital	99,1	38,5
Résultat avant impôts sur le résultat	138,3 \$	133,9 \$
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	2,7 \$	27,9 \$
Impôts sur le résultat provenant du secteur Capital	8,2	1,2
Impôts sur le résultat	10,9 \$	29,0 \$
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	6,8 %	29,2 %
Taux d'imposition effectif provenant du secteur Capital (%)	8,3 %	3,1 %
Taux d'imposition effectif (%)	7,9 %	21,7 %

Au premier trimestre de 2016, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 2,7 millions \$ comparativement à 27,9 millions \$ à la période correspondante de 2015. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a

été inférieur au taux d'imposition prévu par la législation canadienne au cours des trois premiers mois de 2016, principalement en raison de l'utilisation de pertes antérieures contre lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé et de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par les dépenses non déductibles et les autres écarts permanents. Au premier trimestre de 2015, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été plus élevé que le taux d'imposition prévu par la législation canadienne, en raison surtout de pertes ne générant pas d'économies d'impôts sur le résultat, ainsi que de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, en partie contrebalancées par d'autres écarts permanents.

Au premier trimestre de 2016, la charge d'impôts sur le résultat provenant du secteur Capital s'est établie à 8,2 millions \$, comparativement à 1,2 million \$ au premier trimestre de 2015. Cette augmentation est principalement attribuable au gain tiré de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta.

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été exceptionnellement bas au premier trimestre de 2016. La direction s'attend toutefois à ce qu'il soit plus proche du taux d'imposition prévu par la législation canadienne pour l'exercice 2016 dans son ensemble, mais qu'il demeure inférieur à ce dernier.

6 Carnet de commandes

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le carnet de commandes comprend des contrats de type remboursable (45 % au 31 mars 2016) et des contrats à prix forfaitaire (55 % au 31 mars 2016). La valeur du carnet de commandes provenant des contrats de type remboursable comprend l'estimation par la direction des produits qui seront tirés de contrats octroyés considérés comme des commandes fermes.

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par secteur.

(EN MILLIONS \$ CA)	31 MARS 2016	31 DÉCEMBRE 2015
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Mines et métallurgie	297,0 \$	279,0 \$
Pétrole et gaz	4 523,5	3 594,5
Énergie	3 052,5	2 320,7
Infrastructures		
Infrastructures et construction	3 625,8	3 819,0
O&M	1 918,5	1 978,7
Sous-total - Infrastructures	5 544,4 \$	5 797,7 \$
Total	13 417,3 \$	11 991,9 \$

La Société a présenté un carnet de commandes record de 13,4 milliards \$ à la fin de mars 2016, tandis que celui-ci s'établissait à 12,0 milliards \$ à la fin de décembre 2015, une hausse principalement attribuable aux secteurs Pétrole et gaz et Énergie, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Infrastructures.

Au premier trimestre de 2016, la Société a obtenu des contrats d'envergure dans le secteur Pétrole et gaz, notamment un projet d'expansion d'installations de production d'asphalte et un contrat pour des travaux relatifs à l'infrastructure et aux installations de traitement pour un champ de gaz naturel au Moyen-Orient, ainsi qu'un contrat d'envergure dans le secteur Énergie, concernant l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'alimentation et de retubage dans le cadre de la remise en état d'une centrale nucléaire au Canada.

Il convient aussi de noter que les activités du secteur O&M sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes du secteur O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**.

Le tableau suivant présente la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque segment au 31 mars 2016.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ⁽¹⁾	CONTRATS À PRIX FORFAITAIRE ⁽¹⁾
Mines et métallurgie	45 %	55 %
Pétrole et gaz	70 %	30 %
Énergie	50 %	50 %
Infrastructures	20 %	80 %
Infrastructures et construction	5 %	95 %
O&M	40 %	60 %
Total	45 %	55 %

⁽¹⁾ Veuillez noter que les pourcentages indiqués dans le tableau sont arrondis et ne fournissent donc qu'une approximation de la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque segment.

7 Informations sectorielles

Comme il a été mentionné à la section 4, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction.

La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs et ii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Les investissements de Capital de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation

Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant d'investissements
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant d'investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, avant impôts
Méthode de la consolidation	RAII provenant d'investissements

Les produits de la Société proviennent de contrats de type remboursable (55 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (45 % au premier trimestre de 2016).

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE					
	2016			2015		
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL	RATIO DU RAII SECTORIEL SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RAII SECTORIEL	RATIO DU RAII SECTORIEL SUR LES PRODUITS
Mines et métallurgie	117,5 \$	5,7 \$	4,8 %	222,4 \$	18,1 \$	8,1 %
Pétrole et gaz	853,5	42,1	4,9 %	760,2	54,1	7,1 %
Énergie	383,3	29,2	7,6 %	470,6	43,8	9,3 %
Infrastructures						
Infrastructures et construction	367,3 \$	16,9 \$	4,6 %	394,4 \$	(10,6) \$	(2,7) %
Opérations et maintenance	209,2	14,6	7,0 %	357,4	12,1	3,4 %
Sous-total - Infrastructures	576,6 \$	31,5 \$	5,5 %	751,8 \$	1,4 \$	0,2 %
Total - I&C	1 930,8 \$	108,4 \$	5,6 %	2 205,0 \$	117,5 \$	5,3 %
Capital	57,4	108,9	189,8 %	52,1	42,8	82,2 %
Total	1 988,2 \$	217,4 \$	10,9 %	2 257,1 \$	160,2 \$	7,1 %
Moins :						
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(40,3) \$			(30,4) \$	
Coûts de restructuration		(13,0)			(0,5)	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(1,2)			(7,9)	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(20,3)			(21,0)	
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		5,3			0,7	
RAII		147,8 \$			101,2 \$	

7.1 – Mines et métallurgie

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	117,5 \$	222,4 \$
RAII provenant du secteur Mines et métallurgie	5,7 \$	18,1 \$
Ratio du RAII sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	4,8 %	8,1 %

Au premier trimestre de 2016, les produits provenant du secteur Mines et métallurgie ont baissé, s'établissant à 117,5 millions \$ par rapport à 222,4 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Cela s'explique en grande partie par la réduction du volume d'activité en raison de l'effet de la faiblesse des prix des produits de base sur l'investissement dans le secteur et de l'achèvement ou quasi-achèvement de certains projets d'envergure dont des travaux liés à l'aluminium au Moyen-Orient, à une usine d'acide sulfurique en Serbie et des projets liés à la potasse dans l'Ouest canadien.

Le RAII du secteur Mines et métallurgie a été de 5,7 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 18,1 millions \$ à la période correspondante de 2015, reflétant principalement une baisse du volume d'activité qui a été contrebalancée en partie par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs.

Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable (30 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (70 % au premier trimestre de 2016).

7.2 – Pétrole et gaz

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	853,5 \$	760,2 \$
RAII provenant du secteur Pétrole et gaz	42,1 \$	54,1 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	4,9 %	7,1 %

Les produits du secteur Pétrole et gaz ont augmenté au premier trimestre de 2016, atteignant 853,5 millions \$ comparativement à 760,2 millions \$ au premier trimestre de 2015. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des produits tirés de projets relatifs au gaz naturel liquéfié (« GNL ») en Australie et de projets au Moyen-Orient, partiellement contrebalancée par la diminution du volume d'activité relatif aux solutions de production et de traitement en raison des conditions difficiles du marché.

Au premier trimestre de 2016, le RAI du secteur Pétrole et gaz s'est établi à 42,1 millions \$, alors qu'il était de 54,1 millions \$ au premier trimestre de 2015. Au premier trimestre de 2016, les produits et le ratio de marge brute provenant des activités liées aux solutions de production et de traitement ont été inférieurs, mais cette baisse a été partiellement contrebalancée par l'accroissement des produits et du ratio de marge brute provenant des autres activités du secteur Pétrole et gaz ainsi que par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs par rapport au premier trimestre de 2015.

Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent de contrats de type remboursable (80 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (20 % au premier trimestre de 2016).

7.3 – Énergie

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du secteur Énergie	383,3 \$	470,6 \$
RAII provenant du secteur Énergie	29,2 \$	43,8 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	7,6 %	9,3 %

Les produits du secteur Énergie ont diminué au premier trimestre de 2016, se chiffrant à 383,3 millions \$ par rapport à 470,6 millions \$ au premier trimestre de 2015, principalement en raison de la réduction des produits tirés des travaux sur les lignes de transport d'électricité dans l'Ouest canadien, qui a été contrebalancée en partie par l'augmentation des produits tirés de projets liés aux centrales au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis.

Au premier trimestre de 2016, le RAI du secteur Énergie était de 29,2 millions \$, par rapport à 43,8 millions \$ au premier trimestre de 2015. Cela s'explique en grande partie par la réduction des activités au premier trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2015, en raison de l'achèvement ou quasi-achèvement de certains projets

d'envergure. De plus, une révision favorable des prévisions pour un projet d'envergure en voie d'achèvement a eu une incidence favorable de 16,9 millions \$ sur la marge brute au premier trimestre de 2015.

Les produits du secteur Énergie proviennent de contrats de type remboursable (35 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (65 % au premier trimestre de 2016).

7.4 – Infrastructures

INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	367,3 \$	394,4 \$
RAII provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	16,9 \$	(10,6) \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	4,6 %	(2,7) %

Les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction ont connu une baisse au premier trimestre de 2016, s'établissant à 367,3 millions \$ comparativement à 394,4 millions \$ pour la période correspondante de 2015. L'écart est surtout attribuable à la réduction du volume d'activité d'un projet de réseau de transport en commun dans l'Ouest canadien et de projets d'infrastructure sociale qui ont été substantiellement achevés ou approchent de l'achèvement. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par les produits provenant de contrats d'envergure obtenus en 2015 pour des travaux réalisés sur le corridor d'un nouveau pont dans l'Est canadien et pour un projet de réseau de transport en commun dans le Canada central.

Au premier trimestre de 2016, le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction était de 16,9 millions \$, comparativement à un montant négatif de 10,6 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Cette différence reflète principalement l'augmentation du ratio de marge brute et la diminution des frais de vente, généraux et administratifs au premier trimestre de 2016. En outre, un projet d'envergure au Canada a eu un effet positif sur le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction pendant le premier trimestre de 2016. Au cours du premier trimestre de 2015, l'apport du sous-secteur a été affecté négativement par la nécessité de maintenir les frais de vente, généraux et administratifs à un certain niveau pour soutenir les projets en cours, notamment des projets difficiles ne générant pas de marge brute.

Les produits du sous-secteur Infrastructures et construction proviennent de contrats de type remboursable (15 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (85 % au premier trimestre de 2016).

O&M

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du sous-secteur O&M	209,2 \$	357,4 \$
RAII provenant du sous-secteur O&M	14,6 \$	12,1 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	7,0 %	3,4 %

Les produits d'O&M se sont chiffrés à 209,2 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 357,4 millions \$ à la période correspondante de 2015, en raison notamment d'un volume d'activité moins élevé,

principalement attribuable au non-renouvellement d'un contrat non rentable de gestion d'immeubles, installations et terrains gouvernementaux au Canada en 2015.

Au premier trimestre de 2016, le RAI du sous-secteur O&M s'est établi à 14,6 millions \$, comparativement à 12,1 millions \$ au premier trimestre de 2015, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé.

Les produits du sous-secteur O&M proviennent de contrats de type remboursable (65 % au premier trimestre de 2016) et de contrats à prix forfaitaire (35 % au premier trimestre de 2016).

7.5 – Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie liés à l'ingénierie, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements en capitaux propres dans certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau, qui sont regroupés dans le secteur Capital et décrits à la section 8.5 du rapport de gestion 2015 de la Société.

SNCL MALTA

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain net sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 53,6 millions \$.

RAYALSEEMA

Au premier trimestre de 2016, SNC-Lavalin a essentiellement conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema, en Inde, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte nette sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$.

VALEUR COMPTABLE NETTE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette des investissements de Capital à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette des investissements de Capital par méthode de comptabilisation.

(EN MILLIONS \$ CA)	31 MARS 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	(19,6) \$	(15,9) \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	383,7	419,5
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	47,3	48,3
Valeur comptable nette totale des investissements de Capital	411,4 \$	452,0 \$

Au 31 mars 2016, la Société estimait que la juste valeur de son portefeuille d'investissements de Capital était nettement supérieure à sa valeur comptable nette, et que l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 présente la juste valeur estimée la plus élevée de son portefeuille. Au 31 mars 2016 et au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 était de néant.

RAII DU SECTEUR CAPITAL

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2016	2015
Produits provenant du secteur Capital	57,4 \$	52,1 \$
RAII :		
Provenant de l'Autoroute 407	31,5 \$	31,5 \$
Provenant des autres investissements de Capital ⁽¹⁾	19,0	11,3
Provenant d'un gain sur cessions d'investissements de Capital	58,5	–
RAII provenant du secteur Capital	108,9 \$	42,8 \$

⁽¹⁾ Le RAII provenant des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, de certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs directement attribuables au secteur, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les investissements de Capital de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et les RAII n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

Le RAII du secteur Capital s'est établi à 108,9 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 42,8 millions \$ pour la même période de l'exercice précédent, reflétant principalement un gain de 58,5 millions \$ avant impôts lié à la cession d'investissements de Capital au cours du premier trimestre de 2016, notamment la vente de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta.

7.6 – Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Ces frais non attribués se sont élevés à 40,3 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 30,4 millions \$ au premier trimestre de 2015. L'augmentation de 9,9 millions \$ est principalement attribuable à une baisse du montant des avantages, incitatifs et charges de sécurité sociale attribué aux projets ou aux secteurs au cours du premier trimestre de 2016, comparativement à la période correspondante de 2015.

8 Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des liquidités et ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- › la présentation de la **situation financière** de la Société à la fin du premier trimestre de 2016, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2015;
- › l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- › l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- › la présentation des dividendes déclarés et du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») de la Société;
- › une mise à jour sur les notations de crédit de la Société.

8.1 – Situation financière

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans les états consolidés de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015 et au 31 mars 2016.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	31 MARS 2016	31 DÉCEMBRE 2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	4 920,9 \$	5 197,8 \$	(277,0) \$	La baisse des actifs courants est principalement liée à la diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie (se reporter à la section 8.3 pour plus de détails), ainsi qu'à une diminution des créances clients.
Actifs non courants	5 114,7	5 305,3	(190,7)	La baisse des actifs non courants est principalement liée à la conversion des devises étrangères sur le goodwill et à la diminution des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, principalement liée à la cession de la participation indirecte dans SNCL Malta durant le premier trimestre de 2016.
Total de l'actif	10 035,5 \$	10 503,2 \$	(467,6) \$	
Passifs courants	4 612,2 \$	5 089,8 \$	(477,6) \$	La baisse des passifs courants est principalement liée à la diminution des dettes fournisseurs et à la diminution des autres passifs financiers courants.
Passifs non courants	1 524,1	1 509,9	14,2	La hausse des passifs non courants est principalement liée à l'augmentation de la tranche à long terme des provisions.
Total du passif	6 136,2 \$	6 599,7 \$	(463,4) \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 862,4 \$	3 868,2 \$	(5,8) \$	La baisse des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin est principalement liée à la diminution des autres composantes des capitaux propres, liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par une hausse des résultats non distribués, liée aux résultats du premier trimestre de 2016.
Participations ne donnant pas le contrôle	36,9	35,3	1,6	-
Total des capitaux propres	3 899,3 \$	3 903,5 \$	(4,2) \$	
Total du passif et des capitaux propres	10 035,5 \$	10 503,2 \$	(467,6) \$	

8.2 – Trésorerie nette de la dette avec recours

La **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS, est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital ainsi que sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, et se présentait comme suit :

(EN MILLIONS DE \$ CA)	31 MARS 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 388,4 \$	1 581,8 \$
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	11,8	17,1
Dette avec recours :		
Déventures	349,2	349,1
Autre	4,9	–
Trésorerie nette de la dette avec recours	1 022,5 \$	1 215,6 \$

La **trésorerie nette de la dette avec recours** (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours) s'établissait à **1,0 milliard \$ au 31 mars 2016**, comparativement à 1,2 milliard \$ au 31 décembre 2015, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 8.3.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

8.3 – Analyse des flux de trésorerie

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(239,8) \$	(691,4) \$
Activités d'investissement	58,7	3,1
Activités de financement	(11,6)	53,4
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(0,9)	30,5
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(193,4)	(604,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 581,8	1 702,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 388,4 \$	1 097,8 \$

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** se chiffraient à **1 388,4 millions \$ au 31 mars 2016**, comparativement à 1 097,8 millions \$ au 31 mars 2015, tel qu'il est décrit ci-dessous.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les liquidités nettes affectées aux activités d'exploitation se sont établies à 239,8 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, comparativement à 691,4 millions \$ à la période correspondante de 2015. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités d'exploitation :

- › Des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 61,5 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 232,2 millions \$ de flux de trésorerie nets affectés au premier trimestre de 2015, reflétant principalement :
 - un résultat net de 127,4 millions \$ pour le premier trimestre de 2016, comparativement à 104,8 millions \$ à la période correspondante de 2015;
 - des impôts sur le résultat reçus de 5,9 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 261,2 millions \$ payés à la période correspondante de 2015, en raison surtout des impôts sur le résultat payés, au premier trimestre de 2015, sur le gain provenant de la cession d'AltaLink, qui a été finalisée en décembre 2014;
 - un gain net sans effet de trésorerie totalisant 58,5 millions \$ au premier trimestre de 2016 provenant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au cours du premier trimestre de 2016;
 - des charges financières nettes de 9,5 millions \$ comptabilisées en résultat net au cours des trois premiers mois de 2016, comparativement à des produits financiers nets de 32,7 millions \$ comptabilisés en résultat net au cours des trois premiers mois de 2015, en raison surtout d'un gain net de change lié à des prêts intragroupe utilisés pour rembourser la dette avec recours de Kentz au premier trimestre de 2015;
 - l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants de 40,3 millions \$ au premier trimestre de 2016 par rapport à 31,9 millions \$ au premier trimestre de 2015;
 - une diminution des provisions sans effet de trésorerie liée à des pertes prévues sur certains contrats de 4,6 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à une baisse de 31,3 millions \$ au même trimestre de 2015;
 - une charge d'impôt sur le résultat sans effet de trésorerie de 10,9 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 29,0 millions \$ au premier trimestre de 2015;
 - des coûts de restructuration payés excédant les coûts de restructuration comptabilisés dans le résultat net de 20,4 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 19,9 millions \$ à la même période de 2015.
- › Tel qu'il est décrit à la note 10 B) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016, les liquidités affectées à la variation des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie ont totalisé 301,2 millions \$ au cours des trois premiers mois de 2016, contre 459,2 millions \$ à la période correspondante de 2015, reflétant principalement des besoins en fonds de roulement pour certains projets d'envergure.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les liquidités nettes provenant des activités d'investissement se sont élevées à 58,7 millions \$ pour le premier trimestre de 2016, comparativement à 3,1 millions \$ à la période correspondante de 2015. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- › Une entrée de trésorerie nette de 101,9 millions \$ à la cession d'investissements de Capital au cours du premier trimestre de 2016, principalement attribuable à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta, comparativement à un montant nul pour la période correspondante de 2015, tel qu'il est décrit à la note 4 A) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016;
- › L'acquisition d'immobilisations corporelles, pour un décaissement total de 27,6 millions \$ au cours de trois premiers mois de 2016, comparativement à 15,8 millions \$ pour les trois premiers mois de 2015;
- › L'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, s'est élevée à 15,4 millions \$ au premier trimestre de 2016, comparativement à 8,8 millions \$ à la même période de 2015;
- › Au premier trimestre de 2016, les placements à court et à long terme ont diminué de 24,3 millions \$, comparativement à une baisse de 22,6 millions \$ au premier trimestre de 2015.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les liquidités nettes affectées aux activités de financement se sont élevées à 11,6 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, comparativement à des liquidités nettes générées de 53,4 millions \$ pour la période correspondante de 2015. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- › Une augmentation de 4,9 millions \$ de la dette avec recours au premier trimestre de 2016, comparativement à une augmentation de 30,0 millions \$ à la période correspondante de 2015;
- › Le remboursement de la dette sans recours provenant du secteur Capital qui s'est élevé à 2,4 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, comparativement à 1,6 million \$ pour les trois premiers mois de 2015;
- › Une augmentation des avances au titre d'arrangements de financement de contrats, déduction faite des remboursements, de 16,6 millions \$ pour les trois premiers mois de 2016, comparativement à 39,4 millions \$ à la période correspondante de 2015. Ces avances au titre d'arrangements de financement de contrats sont liées aux projets de Sainte-Justine et d'Evergreen pour les deux périodes;
- › Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 39,0 millions \$ au premier trimestre de 2016;
- › Le rachat d'actions pour 12,6 millions \$ (328 300 actions à un prix moyen de 38,27 \$) au cours des trois premiers mois de 2015;
- › L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités de 2,6 millions \$ au cours des trois premiers mois de 2016 (65 975 options sur actions à un prix moyen de 38,76 \$), comparativement à 0,2 million \$ à la période correspondante de 2015 (5 701 options sur actions à un prix moyen

de 37,04 \$). Au 25 avril 2016, 1 829 976 options sur actions étaient en circulation à des prix d'exercice variant de 37,04 \$ à 54,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 149 855 368.

8.4 – Dividendes

Le 3 mars 2016 et le 5 mai 2016, le conseil d'administration a approuvé la déclaration d'un dividende trimestriel en espèces de 0,26 \$ par action, payable le 31 mars 2016 et le 2 juin 2016, respectivement, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,25 \$ par action versés à la période correspondante en 2015.

8.5 – Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le RCPMA s'est établi à 12,4 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2016, comparativement à 52,4 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2015, qui comprenait l'effet positif d'un gain de 1 320,7 millions \$ enregistré à la cession d'AltaLink L.P. en décembre 2014.

8.6 – Instruments financiers

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 29 des états financiers annuels consolidés audités de 2015 de la Société et à la note 12 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016. Au cours des trois premiers mois de 2016, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société.

8.7 – Débenture avec recours – Notations de crédit

Le 25 avril 2016, Standard & Poor's (« S&P ») a revu ses perspectives pour SNC-Lavalin, les faisant passer de « négatives » à « stables ». S&P a également maintenu ses notations pour SNC-Lavalin, y compris la cote de BBB pour le crédit à long terme, et les cotes des émissions. Le fait que l'agence de notation ait ramené les perspectives de SNC-Lavalin à « stables » reflète le fait que, bien que les risques opérationnels et financiers auxquels SNC-Lavalin pourrait être exposée en raison des accusations qui ont été portées contre elle sont toujours présents, S&P s'attend à ce que les conséquences négatives pour SNC-Lavalin, s'il y en a, soient au-delà de son horizon en ce qui a trait à

l'établissement des perspectives. Du fait de cette révision, l'agence de notation reconnaît également que les activités de SNC-Lavalin n'ont pas été affectées négativement à la suite des accusations et que celles-ci n'ont porté atteinte ni au droit ni à la capacité de SNC-Lavalin de soumissionner ou de travailler sur des projets du domaine public ou privé. SNC-Lavalin a continué à effectuer de telles activités au cours de la dernière année tout en affichant des marges de RAIIA croissantes.

SNC-Lavalin conserve son statut d'investissement de première qualité auprès de S&P et DBRS.

9 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour les trois premiers mois de 2016, SNC-Lavalin a constaté des produits de 173,6 millions \$ (2015 : 135,0 millions \$) tirés des contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 44,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2016 (2015 : 39,2 millions \$).

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 80,8 millions \$ au 31 mars 2016 (31 décembre 2015 : 65,4 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 105,8 millions \$ au 31 mars 2016 (31 décembre 2015 : 94,2 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 106,9 millions \$ au 31 mars 2016 (31 décembre 2015 : 113,9 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10 Méthodes comptables et modifications

La Société a établi ses conventions et méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016 conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car elles restent inchangées pour le premier trimestre de 2016, à l'exception des méthodes comptables visées par les modifications adoptées en 2016, comme il est décrit à la section 10.1 ci-dessous.

Les hypothèses clés et les estimations adoptées par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, ont été divulguées dans les états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société et restent inchangées pour le premier trimestre de 2016.

10.1 – Modifications appliqués pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2016

Les modifications suivantes aux normes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- › Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- › *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- › Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné

à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
- Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (l'« IAS 34 ») précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions et en même temps que les états financiers intermédiaires.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

10.2 – Normes et modifications publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les modifications suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- › L'*initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

Les normes suivantes et les modifications à une norme ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- › L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- › L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

- › Les modifications à l'IFRS 15 clarifient comment : i) identifier une obligation de prestation dans un contrat; ii) déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire; et iii) déterminer si les produits provenant d'un octroi de licence devraient être comptabilisés à un moment précis ou progressivement. De plus, les modifications à l'IFRS 15 comprennent deux allègements supplémentaires aux dispositions transitoires.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- › L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

En décembre 2015, l'International Accounting Standards Board a reporté indéfiniment la date d'entrée en vigueur des modifications suivantes aux normes en attendant les résultats de son projet de recherche sur la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence:

- › Les modifications intitulées « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*).

11 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 13 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport financier 2015 de la Société. Il n'y a eu de changements importants ni à ces pratiques de gestion des risques ni à ces risques et incertitudes au cours des trois premiers mois de 2016, si ce n'est qu'une audience du tribunal a été prévue en septembre 2018 pour l'enquête préliminaire relative aux accusations portées par la GRC contre la Société.

12 Informations trimestrielles

	2016	2015				2014		
(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE
Produits	1 988,2 \$	2 646,3 \$	2 433,2 \$	2 250,4 \$	2 257,1 \$	2 818,0 \$	2 004,1 \$	1 696,5 \$
RAIL	147,8 \$	73,5 \$	303,3 \$	43,6 \$	101,2 \$	1 439,1 \$	155,7 \$	113,7 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	31,2 \$	14,0 \$	33,3 \$	(18,5) \$	67,0 \$	(255,6) \$	(28,9) \$	(46,9) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital:								
Provenant de l'Autoroute 407	31,5	31,5	31,5	31,5	31,5	34,4	29,4	29,4
Provenant d'AltaLink	–	–	–	–	–	48,8	58,9	44,7
Provenant des autres investissements de Capital	59,5	3,8	159,4	13,6	5,9	1 319,0	0,7	4,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	122,1	49,2	224,2	26,5	104,4	1 146,6	60,0	32,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5,3	19,3	9,1	4,4	0,4	0,3	0,7	0,1
Résultat net	127,4 \$	68,6 \$	233,3 \$	30,9 \$	104,8 \$	1 147,0 \$	60,8 \$	32,1 \$
Résultat de base par action (\$)	0,82 \$	0,33 \$	1,50 \$	0,17 \$	0,68 \$	7,52 \$	0,39 \$	0,21 \$
Résultat dilué par action (\$)	0,81 \$	0,33 \$	1,49 \$	0,17 \$	0,68 \$	7,51 \$	0,39 \$	0,21 \$
Dividendes déclarés par action (\$)	0,26 \$	0,26 \$	0,25 \$	0,25 \$	0,25 \$	0,25 \$	0,24 \$	0,24 \$

13 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- › l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et que
- › l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 mars 2016, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.